



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DELIBERATION n° : 2023/33

**Réunion du 28 mars 2023 à 19h00
Sous la Présidence de M. Yann DUGARD**

Date de convocation : 21/03/2023

Nombre de Conseillers :

Date d'affichage : 21/03/2023

**En exercice : 29
Présents : 22
Votants : 25**

Présents : Mme Martine BAUDART, Mme Marie-Claude BERGERY, M. Francis BOLY, M. Dominique CARPENTIER, M. Pascal COLSON, M. Frédéric COURVOISIER-CLEMENT, Mme Eva DERVIN, M. Marc DESGEORGES, Mme Valentine DION, M. Jean DUCASTEL, M. Yann DUGARD, M. Olivier GODART, Mme Agnès HAUDECOEUR, M. Eric HUET, Mme Nadège GUEILLIOT LAMPSON, M. Christophe LEBON, Mme Marina LESCOUET, Mme Patricia LESUEUR, M. Jean-Baptiste MACHINET, Mme Nathalie MAROTEAUX, Mme Françoise PAYEN et M. Hubert RENOLLET

Excusés avec pouvoir de vote : M. Laurent MOREAU a donné pouvoir de vote à M. Yann DUGARD ; M. Frédéric MULLER donne pouvoir de vote à Mme Martine BAUDART et Mme Magali ROGER donne pouvoir de vote à M. Dominique CARPENTIER

Secrétaire de séance : Mme Marie-Claude BERGERY

OBJET : Motion contre la fermeture d'une classe au Pôle scolaire Dora LEVI à la rentrée 2023/2024

La carte scolaire dévoilée en début du mois de février 2023 fait état de la décision de la Directrice Académique des Services de l'Education Nationale de supprimer une classe au Pôle Scolaire Dora Lévi pour la rentrée scolaire 2023/2024

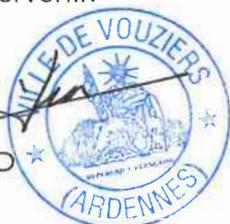
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal DECIDE à l'unanimité :

- D'APPROUVER la motion visant à s'opposer au projet de fermeture de classe au pôle scolaire Dora LEVI à la rentrée 2023/2024 telle que figurant en annexe
- D'AUTORISER, le cas échéant, le Maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.

Le Maire,

Yann DUGARD



La Secrétaire de séance,

Marie-Claude BERGERY



**MOTION CONTRE LA FERMETURE D'UNE CLASSE AU POLE SCOLAIRE
DORA LEVI A LA RENTREE 2023/2024**

La carte scolaire dévoilée en début du mois de février 2023 fait état de la **décision de la Directrice Académique des Services de l'Education Nationale de supprimer une classe** au Pôle Scolaire Dora Lévi pour la rentrée scolaire 2023/2024 :

- Considérant que cette option n'est basée que sur des **effectifs prévisionnels** des inscrits en petite section et que les années précédentes nous ont systématiquement démontré que ceux-ci étaient sous-évalués à cette période de l'année ;
- Considérant que le Pôle Scolaire Dora-Lévi a **déjà vu fermer une classe en septembre 2021** ;
- Considérant que l'enseignement du 1^{er} degré dans un environnement stable, bienveillant et répondant aux besoins fondamentaux de chaque enfant est essentiel à leur construction ;
- Considérant que **les difficultés** liées à l'apprentissage sont **détectées dès le plus jeune âge** ;
- Considérant que la période de crise sanitaire liée à **la Covid a laissé de lourdes séquelles dans les apprentissages** de base pour nombre d'enfants ;
- Considérant que le Pôle scolaire **Dora LEVI ne peut prétendre aux moyens accordés aux établissements en REP ou REP +** et donc au dédoublement des classes en GS, CP et CE1 ou à l'ouverture d'une classe aux TPS malgré un indice de position sociale largement dégradé ;
- Considérant que le Pôle scolaire Dora Lévi est l'établissement qui **compte le plus d'enfants dans le département** des Ardennes impactant de facto le développement social des enfants les plus vulnérables ;
- Considérant que le retrait du demi-poste de Direction va impacter négativement le rôle et les missions du **Directeur qui ne bénéficie**, contrairement au secondaire, **d'aucun soutien administratif** ;
- Considérant que **le Pacte Ardennes signé le 15 mars 2019** entre l'Etat et les forces vives ardennaises, caractérise une ambition commune : « faire des Ardennes un département d'avenir » avec **l'objectif**, notamment « **d'accentuer les conditions de bien-vivre dans les Ardennes** » ;
- Considérant que **ce contrat devait être** une réponse à ces ambitions et **un engagement de l'Etat** pour accompagner de façon structurante le territoire des Ardennes au regard des difficultés que ce département rencontre ;
- Considérant qu'une telle décision irait **manifestement à l'encontre de l'intérêt des enfants** ;

Nous, membres du Conseil Municipal de Vouziers réunis en ce 28/03/2023,

- ***Affirmons la ferme volonté de proposer à nos enfants les conditions les meilleures pour favoriser apprentissages et épanouissement,***
- ***Refusons, par conséquent, de manière unanime, cette fermeture de classe prévue à la rentrée 2023,***

Demandons à Madame la Directrice Académique des Services de l'Education Nationale de maintenir les moyens humains nécessaires à une prise en charge pédagogique de qualité en renonçant à la fermeture d'une classe au Pôle Scolaire Dora Lévi de Vouziers.